

meurtriers des proscrits, ils demeurèrent notés d'infamie, comme de juste, et Milon, le plus éhonté des *condottiere* du parti sénatorien, vit son nom repoussé de l'amnistie générale (VII, p. 167 et *infra*).

Mécontentement
des Démocrates.

Le règlement de toutes ces questions se rattachait seulement au passé. Bien autrement difficile était le manie- ment des partis rangés encore en face les uns des autres : d'un côté César avait affaire aux démocrates, à sa suite, et de l'autre à l'aristocratie précipitée du pouvoir. Moins même que cette dernière, les démocrates, on le pressent, n'entendaient s'accommoder de l'attitude de César après sa victoire, et de l'ordre qu'il leur intimait d'avoir à quitter les positions prises. César, en somme, voulait ce qu'avait rêvé Gaius Gracchus : mais les visées des Césariens ne ressemblaient en quoi que ce soit aux visées des sectateurs des Gracques. Par une progression toujours croissante, les populaires étaient passés de la réforme à la révolution, de la révolution à l'anarchie, et de l'anarchie à la guerre contre la propriété : ils fêtaient entre eux les souvenirs du régime de la terreur, et, comme autrefois celui des Gracques, ils ornaient de fleurs et de couronnes le tombeau de Catilina. En se rangeant sous le drapeau de César, ils avaient attendu de lui ce que Catilina n'avait pu leur donner. Mais il devint manifeste bientôt que César voulait être autre chose que l'exécuteur testamentaire du grand conspirateur, que tout au plus il procurerait aux endettés quelques facilités de paiement, quelques allègements de procédure : aussitôt les récriminations amères de se faire entendre : « à quoi bon la victoire du parti populaire, si l'on n'a pas vaincu pour le peuple ? » Puis cette tourbe, petits et grands, qui s'était promis des saturnales politiques et financières, se tourne dans sa déconvenue vers les Pompéiens et leur fait les doux yeux. Pendant les deux années que dure l'absence de César (janvier 706 — automne 707), ils s'agitent et fomentent en Italie la guerre civile dans la guerre civile. Un jour, le préteur Marcus

48 av. J.-C.

47.

Cœlius Rufus (VII, p. 224), noble d'extraction, mauvais payeur de ses dettes, homme de talent d'ailleurs et de culture variée, jusqu'ici l'un des plus zélés champions de César, ardent et disert dans le sénat et sur le Forum, avait osé, sans motion du chef, apporter au peuple une loi qui donnait aux débiteurs six ans de délai, sans intérêt ; et, comme il lui était fait opposition, il avait proposé le rejet de toutes les demandes en justice pour argent prêté et pour les loyers courants des maisons, sur quoi le sénat césarien l'avait destitué de son office. On était à l'heure de la bataille de Pharsale : il semblait que le destin fit pencher la balance du côté de Pompée. Rufus, alors, entre en alliance avec Milon, l'ancien sénatorien, l'ancien chef de bandes ; et, tous les deux, ils tentent la contre-révolution, écrivant sur leur bannière, tantôt le maintien de la constitution républicaine, tantôt l'abolition des créances et la liberté des esclaves. Milon avait quitté Massalie, lieu désigné de son exil, et appelé aux armes dans la région de Thurium les Pompéiens et les esclaves-pasteurs. Pendant ce temps, Rufus, armant aussi des esclaves, se préparait à attaquer Capoue. Mais avant l'exécution son projet est éventé, et les Capouans le déjouent. *Quintus Pedius* marche avec une légion sur le territoire des Thuriens et y disperse les bandes qui le parcourent : bientôt la mort des deux chefs met fin au scandaleux tumulte (706) ¹. L'année d'après (707), surgit un nouveau fou, Publius Dolabella, tribun du peuple, endetté jusqu'au cou, comme Rufus et Milon, mais moins capable qu'eux. Il remet sur le tapis la loi sur les dettes et les loyers et recommence à son tour

Cœlius et Milon.

48 av. J.-C.

47.

Dolabella.

¹ *Cæs. B. civ.*, 3, 1, 20-21. — *Q. Pedius*, neveu de César par *Julia*, sa sœur : a suivi son oncle dans les Gaules : préteur en 706. Il rendra encore d'éminents services à la cause impériale dans la campagne de *Munda*, et sera l'un des héritiers testamentaires de César : puis, plus tard, partisan d'Octave et consul avec lui, il aidera dans Rome à préparer le succès du triumvirat conclu par Octave, Antoine et Lépide dans le nord de l'Italie. Il meurt à ce moment même.]

48.

006547

(ce fut la dernière fois) la guerre de la démagogie. *Lucius Trebellius*, son collègue¹, lui tint tête; des deux parts les bandes armées se heurtent et bataillent et font bruit dans la rue, à ce point que Marc-Antoine, le commandant en Italie, vient avec ses soldats mettre le holà! Bientôt César, à son retour d'Orient, fera rentrer les écervelés sous terre². A cette sottise tentative d'une reprise du drame de Catilina, il attache d'ailleurs si peu d'importance qu'il tolère la présence en Italie de Dolabella, et qu'à peu de temps de là il lui pardonne. Contre ces misérables, pour qui la question politique n'est rien, pour qui la guerre à la propriété est tout, il suffit, comme contre les hordes de brigands, d'un gouvernement actif et fort: César est trop grand, trop sage, pour se préoccuper longtemps des *communistes* de Rome, effroi des *trembleurs* dans toute l'Italie: il dédaigne, à les combattre, l'appât d'une fausse popularité pour sa monarchie.

Mesures
contre
les Pompéiens
et
les Républicains.

Mais s'il pouvait abandonner et s'il abandonnait sans crainte la démocratie défunte à sa décomposition finale et prochaine, il lui fallait s'attaquer encore à l'ancienne aristocratie, infiniment plus vivace. A réunir contre elle tous les moyens de combat et de coercion, on ne lui donnait pas pour cela le coup de mort, le temps seul pouvait le faire: du moins on préparait et on accélérail l'issue fatale. Mu d'ailleurs par un sentiment naturel des convenances, César évita les vaines jactances qui irritent les partis abattus; il ne voulut pas le triomphe pour des

47 av. J.-C.

¹ [*L. Trebellius Fidus*, tribun du peuple en 707, après avoir combattu, comme on le voit, Dolabella et sa motion *de novis tabulis*, se fit plus tard, étant endetté lui-même, le fauteur des endettés. — On le retrouve, en 711, maître de la cavalerie de M. Antoine devant Modène.]

43.

² [Dio, 43, 32. — Cic. *ad. Att.*, 11, 12. — Liv. *Epitom.* 113. — L'émeute coûta la vie à 800 personnes. — Cf. Dio, 43, 17-23, Plut. *Cæs.* 51 et *Ant.* 9. — V. enfin VII, pp. 281 et 224, les notices sur *Cœlius* et *Dolabella*.]

victoires gagnées sur ses concitoyens¹: parlant souvent de Pompée et toujours avec estime, et, quand il restaura le sénat, rétablissant sa statue renversée par le peuple à la place même qu'elle avait occupée², il restreignit le plus qu'il le put les mesures de rigueur politique³. Nulle enquête n'est faite au sujet des intelligences multiples nouées naguère par les Constitutionnels avec les Césariens qui n'étaient Césariens que de nom. Il jette au feu, sans rien en lire, les amas de papiers trouvés au quartier général de l'ennemi à Pharsale et à Thapsus: il s'évite, et à lui et au pays, l'odieux spectacle des procès politiques dirigés contre les personnages suspects de trahison.

Enfin, il renvoya libres et impunis les simples soldats pompéiens qui n'avaient fait que suivre leurs officiers, romains ou provinciaux, dans la lutte. Il ne fit d'exception qu'à l'égard des citoyens coupables d'avoir pris du service dans l'armée du roi de Numidie. Leurs biens à ceux-ci sont confisqués: c'est la peine de la trahison contre Rome. Aux officiers mêmes il avait donné sans condition leur grâce, jusqu'à la fin de la campagne d'Espagne de 705: mais l'événement ayant prouvé qu'il était allé trop loin, il crut indispensable de frapper les chefs. A dater de ce jour, il décida que quiconque, après la capitulation d'Ilerda, aurait servi à titre d'officier dans les rangs de

49 av. J.-C.

¹ Même après la victoire de Munda, dont le récit viendra plus tard, il ne *trionphera* que sur les Lusitaniens, rangés en foule dans l'armée de ses ennemis.

² [*Nunquam nisi honorificentissime Pompeium appellat.* Cic. *ad fam.*, 6, 6. — V. aussi Suet. *Cæs.*, Plut. *Cic.*, 40. Il rétablit de même celle de Sylla, comme on l'a vu plus haut, p. 53.]

³ [Il n'avait pas voulu d'abord laisser rentrer en Italie, encore moins à Rome, les principaux pompéiens. « Antoine, » dit Cicéron (*ad Att.*, 11, 7), « m'a envoyé copie d'une lettre de César où il mande qu'on lui apprend que Caton et L. Métellus sont venus en Italie, pour se faire voir à Rome. Cela ne lui plaît pas; il craint quelque mouvement, et il interdit l'Italie à tous ceux sur qui il n'a pas prononcé. » — Et Cicéron reste à Brindes, par ordre.]

l'ennemi, ou siégé dans l'*anti-sénat*, encourrait, s'il survivait à la guerre, la perte de sa fortune et de ses droits civiques, et, s'il était mort, la confiscation de ses biens au profit du trésor. Que si c'était un des graciés qui avait repris les armes, sa forfaiture emportait la peine capitale. Mais quand on vint à l'exécution, il se départit de ces lois sévères. La mort ne frappa que quelques-uns des nombreux relaps. Et quant aux biens confisqués sur les Pompéiens morts, les dettes grevant les fortunes, les dots des veuves, furent payées comme de juste, et César fit même remettre aux enfants une part de l'héritage paternel. Puis parmi ceux que frappaient l'exil et la confiscation cumulés, bon nombre obtinrent leur grâce; d'autres, les gros trafiquants d'Afrique, par exemple, qui avaient siégé, contraints et forcés, dans le sénat d'Utique, s'en tirèrent moyennant amende. A tout le reste, sans exception, on peut le dire, leur liberté, leurs biens étaient rendus, pour peu qu'ils prissent sur eux d'aborder César en solliciteurs; et plus d'un, comme le consul Marcus Marcellus (consul en 703; VII, p. 202), eut l'octroi de son pardon sans l'avoir demandé. Pour conclure, une amnistie générale, en 710, rouvrit les portes de Rome à tous les bannis.

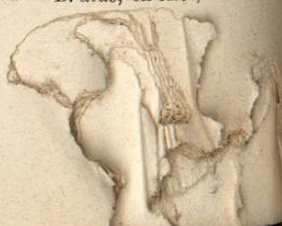
51 av. J.-C.

44.

Amnistie.

Quoi qu'il en soit, l'opposition républicaine se laissa faire grâce : elle ne se réconcilia point. Partout le mécontentement contre le nouvel ordre de choses : partout la haine contre un maître auquel on ne s'habitua pas. De résistance à ciel ouvert, il n'en était plus d'occasion. C'était peu de chose, en effet, que cette démonstration de quelques tribuns hostiles, aspirant à la couronne du martyr, et, dans l'affaire du titre offert au dictateur, sévissant contre ceux qui l'avaient appelé roi¹. Mais le

¹ Drumann, t. IV, p. 688. Les tribuns *Marcellus* et *Casellius* (d'ailleurs sans notoriété) arrachèrent un jour le diadème posé sur la tête de la statue du dictateur, devant les rostrales. Et le peuple de les saluer du nom de « nouveaux Brutus ! » — *Brutus*, en effet,



républicanisme vivait dans les esprits à l'état d'opposition décidée, avec ses menées et ses agitations secrètes. Nulle main ne remuait quand l'*imperator* se montrait en public. Il pleuvait des placards et des *pasquinades* remplis de mordantes et amères satires contre la nouvelle monarchie. Que si un comédien se permettait une allusion républicaine, les applaudissements le saluaient bruyamment¹. L'*éloge de Caton* était le thème à la mode des faiseurs de brochures, et leurs écrits trouvaient des lecteurs d'autant plus favorables que les lettres n'étaient plus libres. César, ici encore, combattit les républicains sur leur propre terrain : aux panégyriques du héros² il répondit, lui et ses meilleurs affidés, par des *Anti-Catons* : écrivains de l'opposition et Césariens, on les vit se battant sur le corps du citoyen mort à Utique, comme jadis Grecs et Troyens sur le cadavre de Patrocle. On le comprend d'ailleurs, dans ce combat, dont le public républicain était juge, la victoire n'échut pas à César. Que faire, si ce n'est effrayer les hommes de lettres ?

Les plus connus ou les plus redoutables, *Publius Nigidius Figulus*³, *Aulus Cæcina*, obtinrent moins aisément que les autres la faculté de revoir l'Italie, et quant à ceux qui y étaient tolérés, ils furent soumis à une véritable censure, censure d'autant plus cruelle, que la

reprit César, jouant sur le mot (*Brutus*, on le sait, veut dire *fou*). *Helvius Cinna*, leur collègue, voulait les faire massacrer. César se contenta de les déposer (Dio, 44, 9, App. b. c., 2, 108. — Cf. Suet. *Cæs.*, 79, Plut. *Cæs.* 61 et *Ant.* 12). — Cet Helvius Cinna, que Plutarque appelle ποιητικὸς ἄνηρ (*Brut.* 20), est-il le même que le poète, ami de Catulle (*Cat.* 94) et de Virgile, auteur de la *Smyrna* ou *Myrrha*, dont il sera parlé au ch. XII? On le conteste. — En tout cas, le tribun a été assassiné, aux funérailles de César, par le peuple furieux, qui le prit pour *Corn. Cinna*, l'un des meurtriers des ides de mars.]

¹ [Allusion à la tirade de Labérius. V. *supra*, p. 50 et *infra*, ch. XII, le *Mime*.]

² [Par Cicéron et autres.]

³ [Sur *Nigidius Figulus*, qui joua un rôle politique et littéraire d'une certaine importance, v. ch. XII, *infra* : *Nigidius Figulus*.]



mesure de la peine était purement arbitraire¹. Nous raconterons plus amplement ailleurs et en nous plaçant à un autre point de vue, le mouvement et les fureurs des vieux partis contre le gouvernement : qu'il nous suffise de dire ici que sur toute la surface de l'empire surgissaient à chaque heure les prétendants et les insurrections républicaines ; que les feux de la guerre civile, attisés tantôt par les Pompéiens et tantôt par les républicains, se rallumaient en maints lieux ; que, dans Rome, on conspirait en permanence contre la vie du dominateur. César, dédaignant les complots, ne voulut jamais s'entourer d'une garde attachée à sa personne ; il se contenta le plus souvent de les dénoncer par avis public, lorsqu'il les avait découverts. Mais, si téméraire ou indifférent qu'il se montrât dans les choses intéressant sa sûreté personnelle, il ne pouvait se dissimuler les dangers très-grands que l'armée des mécontents faisait courir, non pas seulement à sa propre vie, mais aussi à son œuvre de reconstruction sociale. Que si, faisant la sourde oreille devant les avis et les incitations de ses amis, et n'ayant aucune illusion d'ailleurs sur la haine irréconciliable de ceux qu'il avait graciés, il persistait, avec l'énergie d'un étonnant sang-froid, à pardonner et pardonner toujours à des adversaires croissant en nombre, ce n'était chez lui ni chevaleresque magnanimité d'une nature trop fière, ni débonnairerie d'une nature faible. Le politique avait sagement calculé que les partis vaincus s'absorbent plus vite dans l'État et à dommage moindre pour sa personne, que s'il eût

Attitude
de César
en face
des partis.

¹ Lisez la lettre à *Caecina* (*ad fam.* 6, 7) ; et vous pourrez, si vous y avez curiosité, établir la comparaison entre les lisières mises à l'écrivain, dans l'antiquité, et celles subies par les hommes de lettres modernes. [*Aulus Caecina*, dont il est ici question, l'un des familiers de Cicéron, qui avait plaidé pour son père, avait suivi le parti de Pompée, et publia un *factum* contre César (*Suet.*, 75). Il en fut puni par l'exil (*ad fam.*, 6, 7). — Plus tard il adressa au vainqueur un *Liber querelarum* (*ad fam.* 6, 6) et fut gracié (707). — Sénèque (*qu. nat.* 2, 39) cite de lui un traité : *De Etrusc. disciplina.*]

47 av. J.-C.

tenté de les détruire par la proscription ou de les éloigner par l'exil. Pour son grand dessein, force était à César de recourir au parti constitutionnel, qui ne renfermait point seulement l'aristocratie, mais aussi tous les éléments libéraux et nationaux survivant chez les citoyens italiens. Voulant le rajeunissement d'un État tombé de vieillesse, il avait besoin de tous les talents, de tous les hommes importants parmi eux par leur éducation, leur crédit de famille ou leur considération acquise ; et c'est justement ainsi qu'il disait que pardonner à ses adversaires est le plus beau fleuron de la victoire¹. Donc, il se défit des chefs les plus en vue, en même temps qu'aux hommes du second et du troisième rang et qu'à toute la génération plus jeune il donnait la grâce entière. Mais il ne leur permit point les bouderies d'une opposition passive, et, bon gré mal gré, les amena en douceur à prendre part aux affaires du gouvernement nouveau, ne leur refusant ni les honneurs ni les magistratures.

Comme pour Henri IV et Guillaume d'Orange, les grandes difficultés pour lui étaient celles du lendemain. Telle est l'expérience qui s'impose à tout révolutionnaire victorieux : si, après son triomphe il ne veut pas, comme Cinna et Sylla, rester simple chef de faction ; si, comme César, Henri IV et Guillaume, il veut, abandonnant le programme nécessairement exclusif d'une opinion, fonder son édifice sur l'intérêt commun de la société, aussitôt tous les partis, le sien comme ceux qu'il a vaincus, se dressent unis contre ce régent qui s'impose : plus grand est son dessein, plus pures ses vues, plus leur haine s'acharne. Les constitutionnels et les Pompéiens prêtaient des lèvres hommage à César, et, frémissant au fond du cœur, ils maudissaient la monarchie ou tout au moins la dynastie nouvelle. Les démocrates, rabaissés, discrédités, depuis qu'ils comprenaient que le but de César n'était

¹ [V. VII, p. 253, n. 2.]



point le leur, se mettaient contre lui en révolte ouverte ; et ses partisans même murmuraient quand ils le voyaient bâtir, non plus un État d'officier de fortune, mais un gouvernement monarchique juste et semblable à tous les autres, et quand leur part de butin allait diminuant d'autant, par l'admission des vaincus. L'organisation césarienne déplaisait à tous, dès qu'elle était octroyée aux amis aussi bien qu'aux adversaires. Actuellement, César, de sa personne, était plus en danger qu'avant de vaincre. Mais ce qu'il perdait pour lui-même, il le regagnait pour l'État. Anéantissant les partis, épargnant leurs hommes, appelant à lui tous les personnages de talent ou seulement de bonne naissance, et leur conférant les emplois publics, sans se ressouvenir de leur passé politique, il utilisait toutes les forces vives de l'empire pour son grand édifice politique : contraints ou forcés, il amenait tous les citoyens, quelle que fût leur couleur, à lui prêter aide ; il conduisait enfin la nation, par une insensible pente, jusque sur le terrain préparé par ses mains. Que la fusion actuelle ne fût encore faite qu'à la surface ; que les anciens partis s'entendissent bien moins dans l'assentiment au nouvel ordre de choses que dans leur haine, c'est ce qu'il savait de reste : il savait en même temps qu'à s'unir, même superficiellement, les antagonismes s'éteindraient, et qu'un grand politique, dans cette voie, ne fait qu'aller au-devant du temps. Le temps seul peut éteindre ces haines, à mesure que la génération se couche dans le tombeau. Jamais il ne songea à rechercher qui le haïssait ou méditait l'assassinat. Il était bien l'homme d'État qui sert le peuple sans chercher une récompense, pas même la récompense de l'affection populaire ; il renonçait à la faveur du siècle en vue des bénédictions de l'avenir ; il ne voulait qu'une chose, être le sauveur et le rajeunisseur de la nation romaine.

Son œuvre.

Essayons de rendre compte en détail de ce transport de l'ancienne société romaine dans une orbite nouvelle, et

rappelons-nous d'abord que César est venu, non point pour commencer, mais pour achever la révolution. Conçu par Gaius Gracchus, le plan de la cité nouvelle avait passé aux mains de ses auteurs et successeurs, lesquels, avec plus ou moins de talent ou de bonheur, l'avaient suivi, sans en dévier jamais.

Chef né des populaires, et leur chef aussi par droit d'héritier, César, depuis trente ans, avait tenu haut leur drapeau, sans changer, sans cacher jamais ses couleurs : il reste démocrate, étant devenu monarque. Entré dans l'hérédité du parti, il l'accepte toute entière, sauf, bien entendu, les frénésies sauvages des Catilina et des Clodius : à la cause de l'aristocratie, à tous les aristocrates vrais, il a voué de sa personne la plus amère haine, il a conservé immuable la devise et la pensée de la démocratie romaine, adoucissement du sort des débiteurs, colonisation transmaritime, niveau insensiblement passé sur les inégalités des conditions juridiques des classes, au sein de l'État, pouvoir exécutif affranchi de la suprématie du sénat.

Sur ces bases, la monarchie césarienne, loin qu'elle soit contraire au principe démocratique, en est plutôt, je le répète, l'achèvement et la fin. Rien de commun entre elle et le despotisme oriental de par la grâce de Dieu : elle est la monarchie telle que Gaius Gracchus l'eût voulu fonder, telle que la fondèrent Périclès et Cromwell ; elle est, pour le dire, la nation représentée par son plus haut et son plus absolu mandataire. En cela, la pensée première de l'œuvre de César ne fut point une nouveauté ; mais ce qui est bien à lui, c'est la réalisation de cette même pensée, chose principale, en définitive ; c'est la grandeur de l'exécution, grandeur faite pour surprendre l'admirable ouvrier lui-même, s'il en avait été le témoin ; grandeur devant laquelle s'inclinent tous ceux qui l'ont contemplée dans son vivant éclat, ou dans le miroir des annales du monde, à quelque époque, à quelque école



politique qu'ils appartiennent. Dans la mesure de leur intelligence des merveilles de l'humanité et de l'histoire, l'émotion les saisit tous, profonde et plus profonde chaque jour à la vue de ce grand spectacle ; tous ils se sentiront émus jusqu'à la consommation des siècles.

Ici, l'heure est venue pour nous de revendiquer hautement le privilège que l'historien s'arroge tacitement ailleurs ; l'heure est venue de protester contre cette méthode, à l'usage commun de la naïveté et de la perfidie, qui se sert du blâme et de l'éloge comme d'une phrase de style banale et générale, et qui, au cas actuel, en dehors des situations données, s'en va rétorquant contre César la sentence portée contre ce qu'on appelle le *césarisme*. Assurément, l'histoire des siècles passés est la leçon des siècles présents. Mais qu'on se garde de la trop commune erreur ! Est-ce qu'à feuilleter les annales anciennes on y peut retrouver les événements du jour ? Est-ce que le médecin politique y peut faire recueil de symptômes et de spécifiques pour sa diagnose et sa thérapeutique dans le siècle présent ? Non, l'histoire n'est instructive qu'en un sens. Comme elle étudie les civilisations d'autrefois, elle met à nu les conditions organiques de la civilisation même, elle montre les forces fondamentales partout semblables et leur assemblage partout divers : loin qu'elle prône l'imitation vide de pensée, elle nous conduit et nous incite aux œuvres nouvelles et indépendantes. En ce sens l'histoire de César et du césarisme romain, par la hauteur non surpassée du maître-ouvrier, par la nécessité de l'œuvre, a tracé de l'aristocratie moderne une critique plus amère que ne saura jamais l'écrire la main de l'homme. En vertu de cette même loi de nature, qui fait que le plus mince organisme l'emporte incommensurablement sur la plus artistique machine, la constitution politique la moins complète, dès qu'elle laisse un peu de jeu à la libre décision de la majorité des citoyens, se montre infiniment supérieure au plus humain, au plus original des absolu-



tisme. Elle est susceptible de progrès, et dès lors elle vit. L'absolutisme est ce qu'il est, partant, chose morte. C'est cette loi naturelle aussi qui s'est manifestée dans la monarchie absolue de Rome, d'autant que sous l'impulsion première du génie qui l'avait fondé et qu'en l'absence de tout contact étroit avec l'étranger, le régime nouveau s'y est maintenu, plus qu'en aucun autre État, dans sa pureté et son autonomie première. Mais après César, comme on verra *par les livres suivants*,¹ et comme *Gibbon* l'a depuis longtemps démontré, l'édifice de l'empire ne s'est tenu ensemble que par les dehors : il ne s'est agrandi que mécaniquement, si je puis dire, pendant qu'au dedans, César mort, tout se desséchait et mourait avec lui. Que si, au début du régime autocratique, que si dans la pensée du dictateur surtout (VI, p. 370), il y avait place encore pour le rêve et le vaste espoir de l'alliance du libre développement du peuple avec le pouvoir absolu, sous le gouvernement des meilleurs empereurs de la souche julienne eux-mêmes, on n'a pu que trop tôt et tristement vérifier si c'est chose possible, et jusqu'où c'est chose possible, de verser dans le même vase l'eau et le feu.

L'œuvre de César était nécessaire et salutaire, non parce qu'elle apportait le bien-être national, mais parce qu'au sein du système antique, assis sur l'esclavage, totalement incompatible avec le principe d'une représentation constitutionnelle républicaine, au sein d'une cité ayant ses lois, murée avec elles durant 500 ans, et tombée dans l'ornière de l'absolutisme oligarchique, la monarchie militaire absolue était devenue la clef de voûte indispensable, logique, et qu'elle était enfin le moindre des maux. Vienne le jour où l'aristocratie à esclaves des *Virginies* et des *Carolines* se sera, dans cette voie, avancée aussi loin que la société-sœur de la Rome de Sylla, le

¹ [Ces livres, nous les attendons curieusement.]



césarisme y surgira, encore une fois légitimé par l'histoire ¹.

A l'inaugurer ailleurs et dans de tout autres conditions sociales, il n'y a que parodie et usurpation. L'histoire refusera-t-elle au vrai César l'honneur qui lui est dû, parce que sa sentence, en face des faux Césars, courrait risque d'erreur dans l'esprit des simples, et prêterait aux pervers une occasion de mensonge et de duperie? L'histoire est comme la Bible, comme la Bible qui n'en peut mais au regard des fous, de leurs contresens et de leurs citations saugrenues; elle sait d'ailleurs supporter les entorses qu'on lui donne et remettre le bon et le vrai à sa place!

Quoi qu'il en soit, la dignité du nouveau chef de l'État revêtait au dehors une forme étrange. César, à son retour d'Espagne en 705, avait pris la dictature provisoire: après la bataille de Pharsale, et à dater de l'automne de 706, il l'avait reprise pour un temps indéterminé; après la bataille de Thapsus, à titre de charge annuelle et pour dix ans, à dater du 1^{er} janvier 709; enfin, en 710, il sera désigné dictateur à vie ². De plus, en 708, on le voit investi de la censure, pour trois ans, sous le nom nouveau de *maître des mœurs* (*præfectus morum*), puis plus tard (710), l'office lui est pareillement conféré à vie. En 706, il a été fait consul avec les attributions ordinaires du consulat (sa candidature, on s'en souvient, fut la cause principale de l'explosion de la guerre civile); plus tard,

¹ Ceci a été écrit en 1857. Alors on ne pouvait savoir que de prochains et immenses combats et que la plus magnifique victoire qu'il ait été donné à l'histoire des hommes d'enregistrer, épargnerait bientôt cette nouvelle épreuve aux Etats-Unis, en assurant à leur avenir les joies de la liberté entière, abritée à toujours contre un césarisme local, et ne se connaissant d'autre maître qu'elle-même!

² Ainsi, quand il meurt (710), il est dictateur pour la quatrième fois, et dictateur désigné à vie; c'est le titre que lui donne Josèphe (*Antiq.* 14, 10, 7).

il est consul pour cinq, puis pour dix ans; une fois même il est consul *sans collègue* (709). Pareillement, sans prendre nominalement le tribunat du peuple, il a assumé sur lui en 706, et pour la vie, un pouvoir égal au pouvoir tribunicien. Bientôt il occupe la première place et il vote le premier dans le sénat ¹, et enfin (708), il est *imperator* perpétuel ². Pour ce qui est de la direction suprême du culte, il n'eut pas besoin qu'elle lui fût conférée, puisque déjà il était *grand pontife* (VI, p. 322): en revanche, il se fit nommer du second grand collège de prêtres, il fut *augure*.

A cet amas bizarre d'honneurs civils et sacerdotaux, une multitude de lois et de sénatus-consultes plus divers encore vint ajouter le droit de décider la paix et la guerre sans rogation au sénat et au peuple, la libre disposition des armées et du trésor, la nomination des préteurs des provinces, la présentation avec effet obligatoire à une partie des magistratures urbaines, la conduite des élections dans les comices centuriates, les nominations au patriciat, enfin toute une série d'attributions extraordinaires de même nature, sans compter les honneurs plus vides, les décorations, le titre de *Père de la Patrie*, sans compter son

1. [Il a son siège entre les deux consuls, quand il n'est pas consul lui-même (V. *infra*, p. 71). — Il donne le signal aux jeux. — Dio. 43, 14.]

2. [Le titre d'*Imperator*, sous la république, était décerné au général victorieux, et prenait fin, dès lors, en même temps que le commandement (*imperium*). César, durant son proconsulat des Gaules, l'avait donc porté en la manière accoutumée: mais c'était chose nouvelle que de le conserver après ses campagnes militaires, après la célébration de son triomphe. Ici se trouve en germe la distinction future d'un double titre d'*Imperator*, l'un permanent, qui précédera plus tard le nom du titulaire, et l'autre à temps, susceptible de collation itérative, et qui se place après le nom. Aussi nous voyons que César, déjà *imperator perpétuel*, n'en était pas moins acclamé *imperator* sur le champ de bataille, au jour de ses victoires: toutefois il n'a jamais porté ce titre en préfixe lui-même: il s'appelait et se faisait appeler: *Cæsar imperator*, sans mettre à la suite le chiffre dénominateur des collations successives. Suet. *Cæs.* 76. Dio. 43, 44.]

